

En 2016, les personnels non médicaux et les sages-femmes, exerçant à temps plein ou à temps partiel, représentent plus de 1 million de salariés en équivalent temps plein dans les établissements de santé de France métropolitaine et des DROM, y compris le service de santé des armées. Il s'agit uniquement du personnel des établissements sanitaires, le personnel des établissements sociaux, médico-sociaux et de formation étant ici exclu. Près des deux tiers des personnels non médicaux et des sages-femmes sont des titulaires et des stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les trois quarts des emplois concernent des hôpitaux publics en 2016

Les personnels non médicaux salariés et les sages-femmes dans les établissements de santé représentent 1 023 000 emplois en équivalent temps plein (ETP). Les trois quarts de ces ETP concernent des hôpitaux publics. Le quart restant se répartit à parts égales entre les établissements privés à but non lucratif et les cliniques privées (tableau 1).

Près de 15 000 ETP de sages-femmes sont recensés dans les établissements de santé en 2016. Ces emplois sont très largement concentrés dans les hôpitaux publics (78 %). Les cliniques privées mobilisent 15 % des ETP de sages-femmes et les établissements privés à but non lucratif 7 %.

Le personnel soignant (infirmiers, aides-soignants, rééducateurs, psychologues) représente 69 % de l'ensemble des personnels non médicaux en 2016, soit 695 000 ETP. Sa répartition par secteur est proche de celle des sages-femmes : 74 % des ETP sont employés par les hôpitaux publics, 14 % par les cliniques privées et 12 % par les établissements privés à but non lucratif.

Au sein du personnel soignant, les emplois d'infirmiers et d'aides-soignants sont majoritaires (respectivement 45 % et 33 % en ETP). La place des rééducateurs et des psychologues est plus modeste (5 % des ETP des personnels non médicaux soignants). Comme les autres catégories de personnel, ils sont plus nombreux dans les hôpitaux publics. Néanmoins, ils sont relativement plus mobilisés dans les établissements privés à but non lucratif que dans les autres établissements : leur

part dans l'ensemble des personnels non médicaux soignants y atteint 10 %, contre 5 % dans les hôpitaux publics et les cliniques privées. Cela reflète, en partie, la part prépondérante de ce secteur dans les activités de soins de suite et de réadaptation (voir fiche 22, « Les établissements de soins de suite et de réadaptation »).

En 2016, 66 % des ETP des personnels non médicaux et sages-femmes de la section hôpital exercent en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO) [tableau 2]. Les personnels exerçant en psychiatrie et en soins de suite et de réadaptation (SSR) représentent respectivement 15 % et 14 % des ETP des personnels non médicaux et sages-femmes. Cette répartition est très stable depuis 2013.

Près des deux tiers des personnels non médicaux et des sages-femmes sont des titulaires et des stagiaires de la fonction publique hospitalière

En 2016, sur plus de 1 million de personnels non médicaux et de sages-femmes des établissements de santé, 642 000 sont titulaires et stagiaires de la fonction publique hospitalière, 270 000 sont en contrat à durée indéterminée (CDI) et 110 000 en contrat à durée déterminée (CDD) [tableau 3]. 63 % des sages-femmes sont titulaires et stagiaires de la fonction publique hospitalière, 21 % sont en CDI et 16 % en CDD.

Chez les personnels non médicaux soignants, la répartition par statut des emplois est globalement très proche. Toutefois, certaines catégories de

Tableau 1 Personnels non médicaux et sages-femmes des établissements de santé en 2016, emplois en équivalent temps plein moyen annuel rémunéré

	Établissements publics	Établissements privés à but non lucratif	Établissements privés à but lucratif	Ensemble des établissements
Sages-femmes	11 582	1 061	2 248	14 891
Personnels non médicaux	758 596	118 984	130 435	1 008 014
dont personnels non médicaux soignants	513 664	80 987	99 440	694 091
Personnel d'encadrement du personnel soignant	17 492	3 422	3 220	24 134
Infirmiers ¹ diplômés d'État	233 850	35 322	45 606	314 778
Aides-soignants	174 620	23 364	28 729	226 712
Agents de services hospitaliers et autres personnels des services médicaux	62 244	11 081	17 256	90 581
Rééducateurs	15 157	5 918	3 741	24 815
Psychologues	10 302	1 881	888	13 071
dont personnels non médicaux non soignants	244 932	37 996	30 995	313 924
Personnels administratifs	96 191	18 961	19 160	134 312
Personnels éducatifs et sociaux	11 733	3 451	980	16 163
Personnels médico-techniques	41 913	6 522	4 160	52 595
Personnels techniques	95 095	9 063	6 696	110 854
Total	770 178	120 045	132 683	1 022 906

1. Y compris les infirmiers avec spécialisation et en secteur psychiatrique.

Note > Les élèves encore en formation ne sont pas comptabilisés.

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA.

Source > DREES, SAE 2016, traitements DREES.

Tableau 2 Personnels non médicaux et sages-femmes en 2016 par discipline, en équivalent temps plein

Discipline	2016
Administration	237 103
Section hôpital	785 802
MCO	522 131
Psychiatrie	118 512
HAD	8 907
SSR	108 062
SLD	28 190
Ensemble	1 022 906
Ensemble (hors unités de soins de longue durée)	994 715

MCO : médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ; HAD : hospitalisation à domicile ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; SLD : soins de longue durée.

Note > Les élèves encore en formation ne sont pas comptabilisés.

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA.

Source > DREES, SAE 2016, traitements DREES.

personnel ont des statuts plus variés : les rééducateurs et les psychologues sont aussi souvent titulaires et stagiaires de la fonction publique hospitalière qu'en CDI (44 % des ETP pour chacun des statuts) ; moins de la moitié (49 %) des agents de services hospitaliers et autres personnels des services

médicaux sont titulaires et stagiaires de la fonction publique hospitalière et un tiers sont en CDI. Parmi les personnels non soignants, la part de titulaires et de stagiaires de la fonction publique est un peu plus faible (61 %). Ainsi, un tiers des personnels administratifs et des personnels éducatifs et sociaux sont en CDI. ■

Tableau 3 Personnels non médicaux et sages-femmes des établissements de santé en 2016 selon la spécialité et le contrat, emplois en équivalent temps plein moyen annuel rémunéré

	Personnel en CDI	Personnel en CDD	Titulaires et stagiaires de la fonction publique hospitalière	Ensemble du personnel des établissements sanitaires
Sages-femmes	3 146	2 331	9 415	14 891
Personnels non médicaux	267 353	107 965	632 696	1 008 014
dont personnels non médicaux soignants	181 838	71 719	440 533	694 091
Personnel d'encadrement du personnel soignant	6 833	125	17 176	24 134
Infirmiers ¹ diplômés d'État	78 645	26 235	209 898	314 778
Aides-soignants	50 569	23 657	152 485	226 712
Agents de services hospitaliers et autres personnels des services médicaux	29 253	16 967	44 360	90 581
Rééducateurs	11 297	2 617	10 901	24 815
Psychologues	5 241	2 117	5 713	13 071
dont personnels non médicaux non soignants	85 515	36 246	192 163	313 924
Personnels administratifs	43 583	14 651	76 078	134 312
Personnels éducatifs et sociaux	5 086	1 869	9 209	16 163
Personnels médico-techniques	11 860	5 851	34 884	52 595
Personnels techniques	24 987	13 875	71 992	110 854
Total	270 499	110 296	642 111	1 022 906

CDI : contrat à durée indéterminée ; CDD : contrat à durée déterminée.

1. Y compris les infirmiers avec spécialisation et en secteur psychiatrique.

Note > Les élèves encore en formation ne sont pas comptabilisés.

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA.

Source > DREES, SAE 2016, traitements DREES.

Encadré Sources et méthodes**Champ**

Personnels non médicaux salariés et sages-femmes des établissements de santé en France métropolitaine et dans les DROM (y compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le service de santé des armées (SSA). Le personnel des établissements sociaux, médico-sociaux et de formation est exclu.

Source

La statistique annuelle des établissements de santé (SAE) de la DREES décrit l'activité des établissements de santé (séjours et journées en hospitalisation complète, journées en hospitalisation partielle, séances, etc.) et les facteurs de production associés (lits, places, équipements, personnel).

Méthodologie

Le personnel est comptabilisé selon l'emploi ou le grade pour lequel il a été recruté et non pas en fonction de l'unité fonctionnelle (ou du service) dans lequel il travaille. Par exemple, un aide-soignant qui travaille dans un service administratif est quand même compté dans les effectifs des personnels des services de soins.

Définitions

> **Personnels non médicaux et sages-femmes** : il s'agit ici des personnels salariés, titulaires ou contractuels des établissements sanitaires, rémunérés au 31 décembre 2016 par l'établissement dans le secteur privé, ou par l'entité juridique dans le secteur public. Sont inclus les élèves rémunérés, les personnels en congés simples ou de longue maladie, en cessation progressive d'activité, etc. Les apprentis et autres contrats aidés ne sont pas comptabilisés. Le personnel des établissements sociaux, médico-sociaux et de formation n'apparaît pas dans cette fiche.

> **Équivalent temps plein** : il correspond ici à l'équivalent temps plein moyen annuel rémunéré, qui fait référence à la fois à la durée de la période de travail dans l'année et à la quotité de travail dans la semaine.

Pour en savoir plus

> **Barlet, M., Marbot, C.** (dir.) (2016). *Portrait des professionnels de santé*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-santé.

> **Barlet, M., Cavillon, M.** (2011, mai). La profession d'infirmière : situation démographique et trajectoires professionnelles. DREES, *Études et Résultats*, 759.

> **Cavillon, M.** (2012, mars). La profession de sage-femme : constat démographique et projections d'effectifs. DREES, *Études et Résultats*, 791.

> **Kranklader, E., Minodier, C., Fourcade, N.** (2013, juillet). Établissements de santé : le personnel soignant de plus en plus âgé. DREES, *Études et Résultats*, 846.